



Mesures de prévention lorsque vous gardez des enfants dans votre propre demeure

Lorsque vous gardez d'autres enfants dans votre propre demeure, vous devez tenir compte de nombreux facteurs. Certains facteurs sont associés à la crainte d'être accusé de maltraiter un enfant. Plusieurs de ces facteurs sont présentés ci-dessous, avec des mesures de prévention auxquelles vous pouvez songer. Il est impossible de garantir que le fait de suivre ces mesures empêchera qu'une accusation soit portée contre vous. Toutefois, les gardiens qui mettent en place ces mesures de prévention sont moins susceptibles d'être accusés de violence faite aux enfants.

Problème

Dois-je laisser une personne autre que moi-même (par exemple, d'autres membres de la famille, un étudiant bénévole ou un voisin) garder les enfants?

Mesures de prévention :

- Parlez avec les parents pour savoir ce qu'ils pensent du fait qu'une autre personne puisse être avec leur enfant. Avant de laisser les enfants avec d'autres personnes, entendez-vous avec les parents pour voir qui d'autre peut s'en occuper. Les parents et vous devez signer un accord décrivant ce qui a été décidé. Gardez un exemplaire pour vous et remettez-en un à la famille.
- Si vous travaillez avec une agence, vérifiez les politiques de celles-ci relatives au fait de laisser d'autres personnes s'occuper des enfants. S'il existe une entente signée entre vous et les parents, remettez-en un exemplaire à votre superviseur.
- Ne laissez jamais les enfants sans surveillance, ne sortez jamais « pour quelques minutes seulement » et ne laissez jamais une autre personne surveiller les enfants à moins d'avoir conclu une entente signée avec les parents (et avec l'agence, s'il y a lieu).
- On recommande que les enfants ne soient jamais laissés seuls avec une personne de moins de 18 ans.

Problème

Que dois-je faire s'il y a chez moi des revues, des vidéos, des DVD ou du matériel accessible sur ordinateur qui ne sont pas appropriés pour les jeunes enfants?

Mesures de prévention :

- Rangez et gardez tout ce qui est inapproprié pour les enfants dans un endroit auquel les enfants n'ont pas accès. Pour plus de sécurité, assurez-vous que ces articles sont hors de la vue et de la portée des visiteurs dans votre maison.
- Si les enfants ont le droit de jouer à l'ordinateur, sachez ce qu'ils font à tout moment.
- Ne conservez jamais de revues, de vidéos ou de disques d'ordinateur qui contiennent du matériel illégal (par exemple, la pornographie juvénile).

Problème

Que dois-je faire si un parent veut que je m'occupe d'un enfant malade?

Mesures de prévention :

- Si vous travaillez avec une agence, vérifiez si les politiques en matière de santé vous donnent des directives claires sur l'acceptation d'un enfant malade. Si vous ne travaillez pas avec une agence et si vous avez une entente signée avec les parents, assurez-vous d'y inclure votre politique sur l'acceptation des enfants malades. Il est impossible de déterminer la cause de la maladie ou de savoir ce qui peut se produire pendant la journée (par exemple, des vomissements et des étourdissements peuvent être des signes de traumatisme crânien et l'état de l'enfant peut s'aggraver pendant qu'il est chez vous).
- Si vous gardez un enfant qui est légèrement malade, avisez le parent à la fin de la journée si les symptômes de maladie s'aggravent.

Problème

Que dois-je faire si je remarque des marques, des ecchymoses ou d'autres blessures sur un enfant?

Mesures de prévention :

- Si vous soupçonnez que l'enfant est maltraité, appelez sans délai une société d'aide à l'enfance. Si vous pensez que l'enfant a besoin de soins médicaux immédiats, informez-en la travailleuse sociale.
- Inscrivez tous les indicateurs (voir la *Fiche d'information n° 4*). Même si vous ne soupçonnez pas que l'enfant est maltraité, il est important de garder un dossier sur les marques, les ecchymoses ou les blessures que vous constatez sur un enfant.
- Ne parlez pas à un parent de vos préoccupations à moins qu'une travailleuse sociale préposée à la protection de la jeunesse ne vous ait autorisé à le faire.

Problème

Que dois-je faire si je sens que je perds patience avec les enfants?

Mesures de prévention :

- Comprenez pourquoi les enfants se conduisent mal, ce qui vous perturbe dans leurs mauvais comportements et comment guider leur comportement de façon positive. (voir la *Fiche d'information n° 2*).
- Soyez conscient de vos relations avec les enfants — faites un effort pour modifier tout comportement à risque élevé de votre part. (voir la *Fiche d'information n° 3*).
- Énumérez les autres facteurs dans votre vie qui causent de la tension et qui ont un effet sur votre travail auprès des enfants. Obtenez de l'aide et des conseils pour composer avec des situations difficiles.
- Si vous travaillez avec une agence, appelez votre superviseur pour obtenir de l'aide.

Problème

Que dois-je faire si les enfants que je garde voient ou entendent des choses chez moi qui sont malsaines pour eux (par exemple, violence familiale, punition physique de mes propres enfants par d'autres membres de la famille, armes, adolescents sous l'influence de l'alcool ou de la drogue)?

Mesures de prévention :

- Si vous travaillez avec une agence, discutez du problème avec votre superviseur.

- Obtenez de l'aide pour des domaines tels que la consultation matrimoniale, les relations familiales, la gestion des crises, la façon de composer avec des adolescents et les compétences parentales.
- Faites une pause et cessez de garder les enfants des autres jusqu'à ce que le problème soit réglé. Si vous continuez à vous occuper des enfants pendant cette période, vous les mettez peut-être en danger.

Problème

Les enfants que je garde sont ceux d'amis et de voisins dans la communauté — comment puis-je concilier amitié et professionnalisme?

Mesures de prévention :

- Avant d'accepter de garder un enfant, discutez avec les parents afin de définir votre rôle et ce qu'on peut attendre de vous. Sensibilisez-les au fait que le signalement de mauvais traitements soupçonnés fait partie de votre travail.
- Signez un contrat avec chaque famille qui décrit vos rôles et responsabilités et ceux des parents.
- Soyez cohérent. Ne faites pas d'exceptions pour certains parents mais pas pour d'autres parce que les premiers sont vos bons amis. Cela comprend le respect des politiques établies par votre agence, par exemple :
 - garder un enfant pour la nuit pour rendre service
 - devenir impliqué dans un différend portant sur la garde des enfants
 - laisser partir un enfant avec un parent ou un gardien qui vous semble être sous l'influence de l'alcool ou de drogues
 - penser que vous pouvez aider la famille vous-même au lieu de signaler les soupçons de mauvais traitement de l'enfant à une société d'aide à l'enfance.
- Si vous travaillez avec une agence, parlez avec votre superviseur si vous n'êtes pas sûr de l'orientation que prend votre relation avec une famille.

Participez à des activités qui vous aident à vous tenir au courant de ce qui a trait à la violence faite aux enfants et à la violence familiale, ainsi qu'au développement des enfants, aux façons de guider le comportement des enfants et à la communication avec les familles. Plus vous possédez d'informations, plus vous êtes en mesure de répondre aux préoccupations et d'aider les enfants et les familles.